

portant nomination à titre Exceptionnel
et Etranger dans l'Ordre National du
Bénin de Monsieur AFONINE Vladimir.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de
l'Ordonnance N° 77-32 du 09 Septembre 1977 promulgant la Loi
Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-002 du 1er Mars 1990 portant dissolution de
l'Assemblée Nationale Révolutionnaire ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre
National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre
1987 ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouver-
nement de Transition ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand
Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la lettre N° 4311/SGCEN/C du 19 Décembre 1989 du Secrétaire Général
du Conseil Exécutif National ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, le
Conseil des Ministres entendu.

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est nommé à titre Exceptionnel et Etranger dans l'Ordre
National du Bénin :

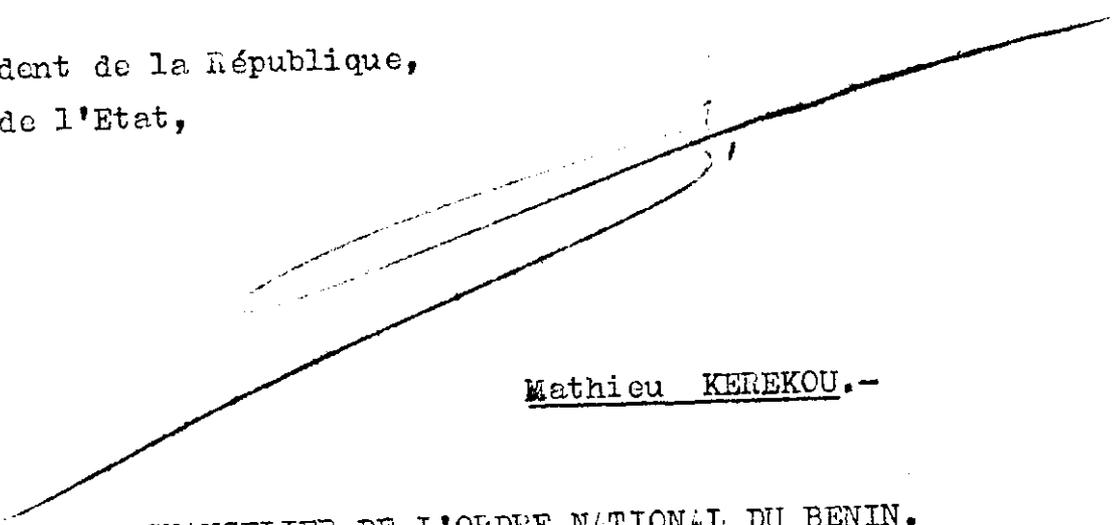
- AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur AFONINE Vladimir,
Conseiller à l'Ambassade de l'Union des Républiques
Socialistes Soviétiques près la République du Bénin
en fin de Mission.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

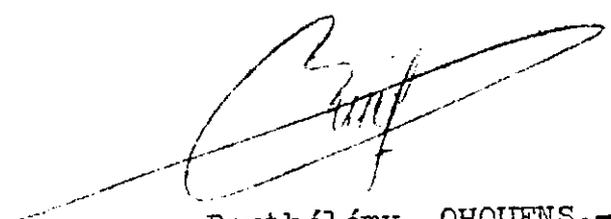
Fait à COTONOU, le 11 Mai 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,



Mathieu KEREKOU. -

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy OHOUENS. -

AMPLIATIONS : IR 4 - HCR 10 - MINISTERES 15 - Gde Chanc. 20 -
IFC 2 - CFC 2 - SGG 4 - SID 2 - ONEFI 2 - DCCT 1 - CSM 1 -
BN-DAN 2 - DIE:DLC-INSAE 3 - IGE et ses Sections 2 - UNB-FA-SJEF-
INSJA 3 - IREFETS 6 - JORB 2 - INTERESSE 1.-